



# Protection juridique Legal Village Business Pro d'AXA Belgium

## Notre formule Compact Pack



— Protégez votre entreprise

# Une assurance personnalisée pour votre entreprise

à partir de  
**92,55 €**  
toutes taxes,  
contributions  
et frais inclus

C'est indéniable, les réglementations juridiques prennent de plus en plus d'ampleur et augmentent le nombre de conflits. Les frais de justice représentent un coût conséquent pour les entreprises... difficilement budgétisable! Les conséquences sur votre vie professionnelle quotidienne sont nombreuses.

## Votre contrat d'assurance RC professionnelle couvre votre responsabilité. Mais qui intervient pour récupérer votre dommage?

Une solution existe : souscrire à une assurance Protection Juridique Legal Village Business Pro. Cette assurance peut vous aider à défendre vos droits dans le cadre d'un sinistre couvert et couvrir vos frais de défense à concurrence du montant du plafond prévu par votre contrat.



## Legal Village Business Pro Compact Pack :

- Assistance d'expertise relative au bien assuré
- Recours civil extra-contractuel
- Défense pénale
- Contractuel Assurances
- Contre-expertise assurance cyber-risk
- Médiation All-In
- ...

## Vous pouvez compter sur nous :

- Vous recevez des conseils par téléphone
- Votre cas est traité par des spécialistes
- Vous bénéficiez de l'aide d'experts pour vous sortir d'une situation conflictuelle
- Vos frais de défense sont pris en charge par l'assurance, à concurrence du montant du plafond prévu dans votre contrat, tant dans le cadre d'un règlement à l'amiable qu'au tribunal. Le montant maximal de notre intervention varie selon la garantie couverte.

## Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- Votre défense pénale en cas de crime ou de crime correctionnalisé
- Une demande de contre-expertise qui interviendrait dans les 3 mois après la souscription du contrat. Il s'agit du délai d'attente
- Autres sinistres contractuels
- ...

La liste complète de nos garanties et exclusions figure dans les conditions générales Legal Village Business disponibles sur [www.legalvillage.be](http://www.legalvillage.be)



# Des cas concrets de couverture gérés par le bureau de règlement Legal Village SA

Horeca

1.

**Une infiltration venant de votre voisin cause des dégâts matériels à votre friagerie et entraîne également une perte d'exploitation**

Legal Village SA prend en charge la défense de vos intérêts en mandant un expert de votre choix.

3.

**Vous faites l'objet d'injures sur les réseaux sociaux par un client mécontent ce qui porte atteinte à votre réputation**

Legal Village SA fait le nécessaire pour défendre vos intérêts en mettant en demeure le tiers responsable des injures pour lui demander de cesser son comportement injurieux et pour lui réclamer une indemnité éventuelle suite au préjudice subi.

5.

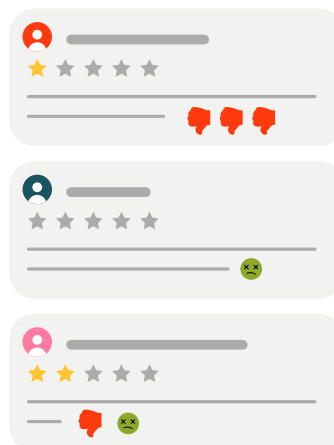
**Un de vos employés est blessé et votre assureur accident du travail refuse d'intervenir. Vous contestez ce refus**

Legal Village SA fait le nécessaire pour défendre vos intérêts en prenant contact avec votre assureur.

2.

**Vous êtes victime d'un incendie et vous n'êtes pas d'accord avec le montant octroyé par votre assureur incendie**

Legal Village SA prend en charge la défense de vos intérêts en mandant un expert de votre choix.



4.

**En conflit avec votre fournisseur, vous êtes tous les deux d'accord de faire appel à la médiation pour tenter de régler votre litige. Ce type de litige n'est pas couvert par votre contrat mais est couvert dans le cadre de la garantie « médiation All In »**

Legal Village SA intervient dans les honoraires du médiateur qui sont à votre charge ainsi que les frais d'homologation de l'accord de la médiation.



## Entrepreneurs

### 1.

**Vous vous rendez chez un client et celui-ci, totalement mécontent, vous agresse et vous cause un préjudice corporel**

Legal Village SA fait le nécessaire pour la récupération de votre préjudice corporel auprès du tiers responsable. Nous prenons en charge les frais de défense et notamment le mandat d'un médecin conseil spécialisé en évaluation du dommage corporel. Si le règlement à l'amiable échoue, Legal village SA mandate un avocat de votre choix.

### 3.

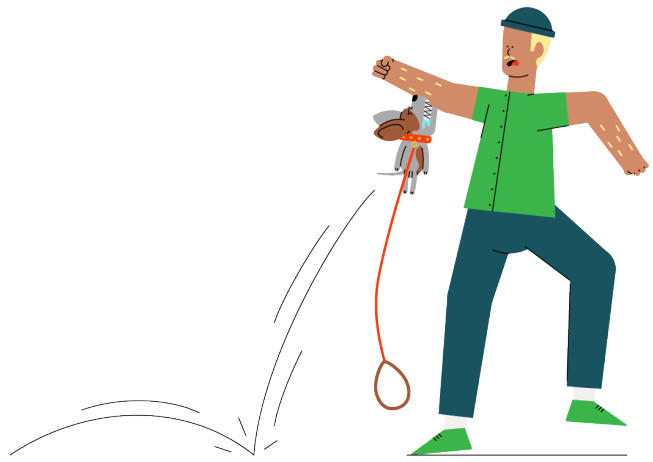
**Vous faites l'objet d'un vol d'identité par un tiers qui a souscrit des contrats à votre nom dans le cadre de votre activité professionnelle**

Legal Village SA prend en charge la défense de vos intérêts afin de récupérer auprès de l'auteur des faits votre préjudice.

### 5.

**Un de vos ouvrier est grièvement blessé sur un chantier et vous êtes poursuivi pénalement pour ne pas avoir respecté toutes les règles en matière de sécurité**

Legal Village SA mandate un avocat de votre choix afin qu'il prenne en charge votre défense pénale.



### 2.

**Vous faites l'objet d'un vol de vos outils de travail dans votre local professionnel**

Legal Village SA fait le nécessaire pour suivre l'information judiciaire et récupérer votre préjudice auprès de l'auteur du vol si celui-ci venait à être identifié.

### 4.

**Vous faites l'objet d'une amende administrative car vous n'auriez pas respecté certaines règles en matière de législation sociale, ce que vous contestez totalement**

Legal Village SA mandate un avocat de votre choix spécialisé en la matière afin de contester l'amende administrative.

### 6.

**Un de vos clients n'est pas satisfait de l'installation de chauffage que vous avez réalisée chez lui et vous décidez de faire appel à la médiation pour régler le litige (médiation All IN)**

Legal Village SA intervient dans les honoraires du médiateur qui sont à votre charge ainsi que les frais d'homologation de l'accord de médiation.

## Profession médicale

1.

### **Vous faites l'objet d'injures sur les réseaux sociaux par un patient mécontent**

Legal Village SA fait le nécessaire pour défendre vos intérêts en mettant en demeure le tiers responsable des injures pour lui demander de cesser son comportement injurieux et pour lui réclamer une indemnité éventuelle suite au préjudice subi.

3.

### **Vous devez vous présenter devant l'ordre des médecins suite à une faute disciplinaire commise dans le cadre de votre profession**

Legal Village SA prend en charge l'intervention de votre avocat pour la défense de vos intérêts dans le cadre de cette procédure disciplinaire.

5.

### **Votre cabinet médical a subi un dégât des eaux et vous n'êtes pas d'accord avec le montant octroyé par votre assureur incendie**

Legal village SA prend en charge la défense de vos intérêts en mandatant un expert de votre choix.



2.

### **Suite à une erreur médicale totalement involontaire, vous êtes poursuivi pénalement pour coups et blessures involontaires**

Legal Village SA mandate un avocat de votre choix afin qu'il prenne en charge votre défense pénale.

4.

### **Votre cabinet médical présente de nombreuses fissures consécutives aux travaux effectués par votre voisin**

Legal Village SA prend en charge la défense de vos intérêts en mettant en demeure le voisin responsable des dégâts occasionnés de vous indemniser des dommages subis. Nous prenons également en charge les frais d'expertise nécessaires pour chiffrer votre dommage et afin que l'expert prenne contact avec votre voisin pour la mise en place d'une expertise contradictoire.

6.

### **Vous êtes en litige avec votre fournisseur informatique et désirez faire appel à la médiation**

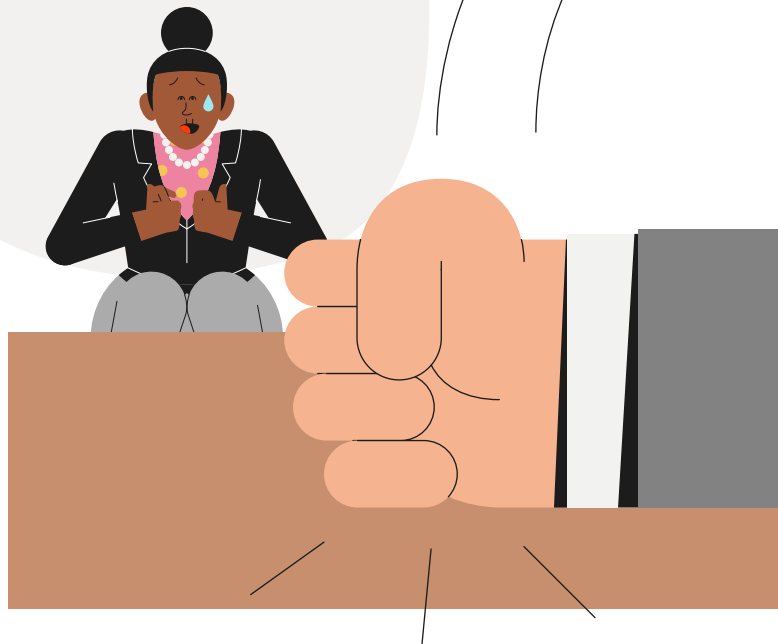
Legal Village SA prend en charge les honoraires du médiateur qui seront à votre charge ainsi que les frais d'homologation de l'accord de médiation.

## Consultants

### 1.

#### **Vous vous faites agresser par un de vos clients et vous subissez des dommages corporels importants**

Legal Village SA fait le nécessaire pour la récupération de votre préjudice corporel auprès du tiers responsable. Nous prenons en charge tous les frais liés à la défense de vos intérêts et notamment les honoraires d'un médecin conseil spécialisé en évaluation du dommage corporel. Si un règlement à l'amiable échoue, nous prenons mandats un avocat de votre choix.



### 3.

#### **Vous êtes en litige avec votre client concernant le contrat que vous avez conclu et vous désirez faire appel à la médiation pour régler le litige (médiation All IN)**

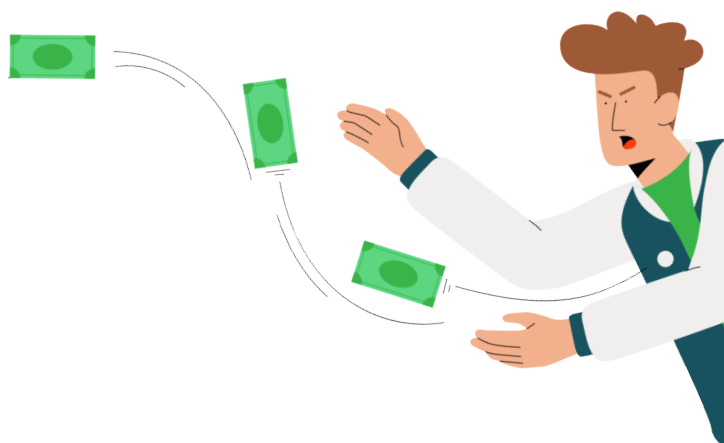
Legal Village SA intervient dans les honoraires du médiateur qui seront à votre charge ainsi que les frais d'homologation de l'accord de médiation.



### 2.

#### **Vous êtes victimes d'un sinistre «cyber risk», une personne vous a hacké et volé toutes vos données et vous n'êtes pas d'accord avec le montant octroyé par votre assureur Cyber risk**

Legal village SA prend en charge la défense de vos intérêts en mandant un expert de votre choix spécialisé en Cyber Risk.



### 4.

#### **Vous faites l'objet de calomnies et de propos diffamatoires sur Internet dans le cadre de votre profession par un ancien client**

Legal Village SA fait le nécessaire pour défendre vos intérêts en mettant en demeure le tiers responsable de la diffamation pour lui demander de supprimer ses propos diffamatoires et pour lui réclamer une indemnité éventuelle suite au préjudice subi.

# Nos services juridiques



## My Money Back

by Legal Village



### Récupérez vos factures B2B incontestées et impayées

Les factures impayées peuvent impacter de manière significative la trésorerie de votre entreprise. My Money Back est la solution pour vous.



## My Legal Documents

by Legal Village



### Créez vos propres documents juridiques en quelques clics

Internet regorge de documents juridiques peu fiables et non actualisés. Nous vous donnons accès à une bibliothèque de documents rédigés par des avocats et des experts juridiques qualifiés.



## My Legal Expert

by Legal Village



### Une question juridique ? Un expert répond à vos questions

La gestion d'une entreprise engendre beaucoup de questions. Prenez rendez-vous en ligne et obtenez une réponse lors d'un appel de 20 minutes avec un de nos experts juridiques ou avocats.



## A savoir avant de souscrire

Chaque couverture a ses limites de garanties, plafonds d'intervention, franchises et exclusions. Les principaux exemples d'exclusions pour l'ensemble des couvertures sont les suivants:

1. Les sinistres résultant d'un fait intentionnel de l'assuré
2. Le paiement des amendes (pénales, administratives, ...)
3. Les sinistres relatifs aux litiges résultant d'un simple défaut de paiement par l'assuré sans contestation.
4. Une créance relative à un conflit collectif de travail, une procédure de faillite, une réorganisation judiciaire, etc.
5. Une réclamation découlant d'un acte de guerre.

Prenez-en connaissance avant de signer votre contrat et prenez conseils auprès de votre courtier en assurances pour obtenir plus d'informations ou demander une offre auprès de votre courtier en assurances. Ces documents sont disponibles chez votre courtier ou sur notre site web [www.legalvillage.be](http://www.legalvillage.be).

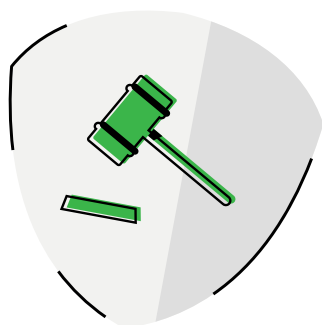
Les conditions générales de notre gamme de produits d'assurance protection juridique pour les entreprises Legal Village Business sont développées par AXA Belgium, compagnie d'assurance belge.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et est renouvelé tacitement. Le contrat est soumis au droit belge.

### Vous n'êtes pas satisfait ?

En cas de plainte éventuelle, vous pouvez faire appel au service Customer Protection (Place du Trône 1 à 1000 Bruxelles). Vous recevrez immédiatement un accusé de réception reprenant le numéro de référence sous lequel votre plainte a été enregistrée. Un gestionnaire vous sera attribué et traitera votre dossier en toute impartialité

Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles ([www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as)).



Ed. Resp. : Legal Village, marque protection juridique d'AXA Belgium, S.A. • Belgique .

© 2022 L. Simon : Place du Trône 1 - B-1000 Bruxelles

Legal Village S.A

Siège social : rue de la pépinière, 25 - B-1000 Bruxelles (Belgique)

Internet : [www.legalvillage.be](http://www.legalvillage.be) Tél. : 02 678 55 50 "mailto:info@legalvillage.be" nr BCE : TVA BE 0403 250 774 RPM Bruxelles

Legal Village est la marque protection juridique d'AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979)

Siège social : Place du Trône 1 - B-1000 Bruxelles • Tél. : 02 678 61 11

Internet : [www.axa.be](http://www.axa.be) • N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles